

### L'objectif

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a mis en place le principe de la **compensation collective agricole**. Ce dispositif s'applique aux projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des **conséquences négatives importantes sur l'économie agricole**. L'ambition de la compensation collective agricole est **d'impliquer les maîtres d'ouvrage dans un développement durable, économe en foncier**.

Le projet mené de 2018 à 2020 a porté sur la **co-construction d'une méthode régionale** pour rendre opérationnelle la compensation collective agricole en Normandie en application du principe ERC dans l'intérêt de l'agriculture et des territoires.

### Le public

- Acteurs de l'aménagement
- Collectivités territoriales
- Membres CDPENAF
- Porteurs de projets

### Le projet

La Normandie est l'une des régions françaises où la question sur la consommation d'espaces agricoles est particulièrement prégnante. Entre 2008 et 2018, 16 563 ha ont disparu, soit l'équivalent de 177 exploitations.

Forts de ce constat et dans une logique de **"sobriété" dans la consommation du foncier agricole productif**, la Chambre régionale d'agriculture en lien avec l'administration, la SAFER et des représentants des collectivités locales, a travaillé à la mise en place d'outils méthodologiques pour appliquer concrètement le dispositif de la compensation agricole, dans une approche partagée visant à **maintenir le potentiel économique** de la « ferme Normandie » tout en contribuant au développement territorial.

Le travail a été réalisé en **plusieurs étapes** :

- Appropriation de la notion de 'compensation collective agricole' au sein de la Profession (commissions professionnelles, techniciens) et acteurs locaux (collectivités)
- **Benchmark des modalités de mise en œuvre** avec des territoires déjà engagés hors région (échanges de pratiques, interventions en commission territoires régionale).
- **Elaboration d'un guide pour la réalisation des études préalables** précisant la méthode d'analyses des impacts et les modalités de calcul des pertes pour l'économie agricole – Définition d'un cadre de référence par filière. Présentation de la « doctrine » validée avec la DRAAF en CDPENAF pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage et accompagner l'application du principe Eviter-Réduire-Compenser.
- Dans l'objectif de **favoriser l'émergence** de projets agricoles **collectifs** et (re)créateurs de **valeur ajoutée agricole**, le recensement des projets pouvant être financés via les fonds de compensation en lien avec les collectivités et la création d'un **Catalogue de Mesures Simplifié (CMS)\***. Celui-ci constitue un premier outil opérationnel à proposer aux maîtres d'ouvrages pour les orienter vers des mesures de compensation parmi celles approuvées par les Préfets dans les différentes régions.

Une action  
du PRDAR  
financée par



En partenariat :



# Les chiffres clés

**1** document guide pour les études préalables

Un catalogue de **26** catégories de mesures de compensation

**1** grille de notation pour évaluer les projets potentiellement bénéficiaires des fonds de compensation

## En image

**Extrait catalogue de mesures**

**1. Création d'un territoire collectif de proximité**

**2. DESCRIPTION DE LA MESURE**

**3. BÉNÉFICIAIRES DE LA MESURE**

**4. OBJECTIFS DE LA MESURE**

**5. INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE**

**6. MISE EN PLACE**

**7. BILAN DES REPRÉSENTANTS DU CUP**

**8. INTÉRÊT DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

En quoi consiste la mesure

Principaux objectifs de la mesure

Etude(s) préalable(s) précisant la mesure

Mise en œuvre du caractère collectif de la mesure

Compensation collective agricole - Catalogue de mesures amplifiées

Compensation collective agricole - Synthèse des mesures

**S'unir pour freiner la consommation d'espaces et parfaire la réglementation !**

## En savoir plus

### Le projet

Jean-Philippe SIMONET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Pôle Territoires Environnement

02 33 31 47 75 - [jean-philippe.simonet@normandie.chambagri.fr](mailto:jean-philippe.simonet@normandie.chambagri.fr)

L'action **AE07** « Dynamique agricole sur les territoires à enjeux » du PRDAR Normand

Valérie GENOUVILLE - Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Pôle Territoires Environnement

02 35 59 47 21 - [valerie.genouville@normandie.chambagri.fr](mailto:valerie.genouville@normandie.chambagri.fr)

**Le PRDAR Normand 2014-2020.**

**La triple performance au service d'une agriculture durable.**

A découvrir sur [www.chambre-agriculture-normandie.fr](http://www.chambre-agriculture-normandie.fr)